

Conditions Générales d'Abonnement



PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales d'Abonnement s'appliquent à toute souscription d'un Abonnement aux Services proposés par ADIFLOR, association loi 1901 94 bd Pereire 75017 Paris (*ci-après « ADIFLOR »*) par un Parent à titre personnel ou par une Ecole à titre professionnel (*ci-après « l'Abonné »*).

Les Services sont proposés sur le Site géré par ADIFLOR et accessible à l'adresse suivante : <https://www.lilote.fr/> .

A partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone, l'Utilisateur pourra accéder aux Services et notamment répondre aux quiz évaluant la compréhension littérale et encourageant à lire de nouveaux livres.

IMPORTANT

Tout Abonnement aux Services d'ADIFLOR implique obligatoirement l'acceptation sans réserve de l'Abonné des présentes Conditions Générales d'Abonnement et des Conditions Générales d'Utilisation accessibles à l'adresse suivante : <https://www.lilote.fr/conditions-generales-utilisation>

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Les termes employés ci-après ont, dans les présentes Conditions Générales d'Abonnement, la signification suivante :

- « **Abonné** » : désigne tout utilisateur, inscrit sur le Site et souhaitant accéder aux Services proposés par en souscrivant un Abonnement auprès d'ADIFLOR.
 - Est qualifié d'**Abonné consommateur** le cocontractant d'ADIFLOR qui garantit avoir la qualité de consommateur telle que définie par le droit et la jurisprudence française. À ce titre, il est expressément prévu que l'Abonné consommateur agit en dehors de toute activité habituelle ou commerciale. **Dans le cadre des présentes CGA, un Parent est considéré comme un Abonné consommateur.**
 - Est qualifié d'**Abonné professionnel** le cocontractant d'ADIFLOR qui garantit avoir la qualité de professionnel telle que définie par le droit et la jurisprudence française. À ce titre, il est expressément prévu que l'Abonné professionnel agit dans le cadre de son activité habituelle ou commerciale. **Dans le cadre des présentes CGA, une Ecole est considérée comme un Abonné professionnel.**
- « **Abonnement** » : désigne la souscription aux Services par l'Abonné dans les conditions des présentes CGA.
- « **Code d'activation** » : désigne un code unique acheté auprès d'ADIFLOR qui permet d'activer un abonnement. Il est précisé qu'un Code d'activation correspond à un abonnement pour un Enfant.
- « **Compte** » : désigne l'interface hébergée sur le Site au sein de laquelle est regroupé l'ensemble des données fournies par le Parent ou par l'Enseignant et lui permettant de bénéficier des Services. L'accès au Compte se fait grâce aux Identifiants.

- « **Conditions Générales d'Abonnement** » ou « **CGA** » ou « **Contrat** » : désigne les présentes conditions contractuelles encadrant l'Abonnement aux Services. Les CGA sont conclues entre ADIFLOR et l'Abonné.
- « **Conditions Générales d'Utilisation** » ou « **CGU** » : désigne les conditions contractuelles encadrant l'utilisation des Services par tout Utilisateur. Les CGU sont accessibles à l'adresse suivante <https://www.lilote.fr/conditions-generales-utilisation>
- « **Ecole** » : désigne tout établissement scolaire qui s'abonne aux Services proposés par ADIFLOR.
- « **Enfant** » : désigne toute personne mineure, dont le Profil a été créé par son Parent en vue de pouvoir bénéficier des Services dans le cadre familial ou à l'école.
- « **Enseignant** » : désigne tout professeur d'une Ecole, qui, dans le cadre de son activité professionnelle habituelle, utilise les Services proposés sur le Site dès lors que L'Ecole au sein de laquelle il travaille s'est abonnée.
- « **Identifiants** » : désigne l'adresse e-mail du Parent ou de l'Enseignant et son mot de passe, nécessaires à l'accès à son Compte sur le Site. Désigne également le pseudonyme de l'Enfant et son mot de passe, nécessaires à l'accès à son Profil sur le Site.
- « **Informations confidentielles** » : désigne toutes les informations financières, juridiques, techniques, commerciales, stratégiques, ainsi que les données, documents de toute nature, dessins, concepts, secrets de fabrication, savoir-faire, systèmes d'information, logiciels, transmis ou portés à la connaissance d'une Partie au titre du Contrat, quels que soient la forme et/ou les supports utilisés.
- « **Parent** » : désigne l'un des représentants légaux de l'Enfant, qui va créer son Compte et le Profil de son Enfant sur le Site. Il est expressément prévu que le Parent agit en dehors de toute activité habituelle ou commerciale. Le Parent pourra s'abonner aux Services.
- « **Parties** » : au pluriel, désigne ensemble ADIFLOR et l'Abonné. Au singulier, désigne une seule des deux Parties.
- « **Profil** » : désigne l'interface hébergée sur le Site au sein de laquelle est regroupé l'ensemble des données de l'Enfant et lui permettant d'accéder aux Services. L'accès au Profil se fait grâce aux Identifiants.
- « **Services** » : désigne l'ensemble des services proposés par ADIFLOR aux Utilisateurs par l'intermédiaire du Site et notamment l'accès aux quiz.
- « **Site** » : désigne le site internet géré par ADIFLOR accessible à l'adresse suivante : <https://www.lilote.fr/> . Le Site regroupe l'ensemble des pages web, Services et fonctionnalités proposés aux Utilisateurs.
- « **Utilisateur** » : désigne toute personne qui accède au Site et navigue sur le Site qu'il soit Parent, Enseignant, Ecole, Enfant ou simple internaute.

ARTICLE 2. OBJET

Les présentes Conditions Générales régissent l'Abonnement aux Services proposés sur le Site par ADIFLOR.

L'Utilisateur est clairement informé que l'Abonnement peut être souscrit par des professionnels (les Ecoles) et par des consommateurs (les Parents).

En tout état de cause, la souscription d'un Abonnement permettra à un Enfant, dans son cadre familial ou à l'école, de pouvoir bénéficier des Services.

ARTICLE 3. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT

Les présentes CGA sont référencées en bas de chaque page du Site au moyen d'un lien hypertexte et doivent être consultées et expressément acceptées avant de procéder au paiement de son l'Abonnement.

L'Abonné est invité à lire attentivement, télécharger, imprimer les Conditions Générales d'Abonnement et à en conserver une copie.

ADIFLOR recommande à l'Abonné de lire les présentes CGA avant toute nouvelle souscription à un Abonnement, la dernière version desdites Conditions Générales d'Abonnement s'appliquant à tout nouvel Abonnement aux Services.

En procédant au paiement, l'Abonné reconnaît avoir lu, compris et accepté les CGA sans limitation ni condition.

Le cas échéant, des conditions particulières dérogatoires, conclues entre ADIFLOR et l'Ecole souhaitant s'abonner aux Services, compléteront le présent Contrat.

ARTICLE 4. INFORMATION DE L'ABONNE

L'Abonné reconnaît avoir vérifié l'adéquation des Services à ses besoins et avoir reçu de la part d'ADIFLOR les informations et conseils nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

ARTICLE 5. ABONNEMENT AUX SERVICES

Pour bénéficier des Services, l'Utilisateur devra souscrire un Abonnement auprès d'ADIFLOR. Selon son profil (Parent ou Ecole), l'Utilisateur devra suivre les modalités suivantes :

5.1 – ABONNEMENT D'UN PARENT

Pour souscrire un Abonnement, le Parent devra se rendre sur le Site et cliquer sur l'onglet « s'inscrire ».

L'Abonnement suivant lui sera proposé :

12 euros TTC / an, étant précisé qu'un Abonnement ne permet l'accès aux Services qu'à un Enfant.

Le Parent souhaitant s'abonner devra compléter le formulaire dédié, le signe « * » indiquant les champs obligatoires devant être complétés pour que la demande soit traitée, et procéder au paiement sur le Site.

Le Parent Abonné recevra ensuite par courriel à l'adresse e-mail indiquée un Code d'activation par Enfant, valable pendant un an.

Pour accéder aux Services, l'Abonné devra ensuite entrer son Code d'activation sur le Site et procéder à son inscription et à celle de son Enfant conformément à l'article 5.2. des Conditions Générales d'Utilisation.

5.2 – ABONNEMENT D'UNE ECOLE

Pour souscrire un Abonnement, l'Ecole est invitée à contacter ADIFLOR par courriel à lilote@adiflor.org

Les modalités de l'Abonnement seront négociées entre les Parties hors ligne. L'Ecole ne paiera pas son Abonnement sur le Site.

Après avoir souscrit son Abonnement, l'Ecole recevra par courriel à l'adresse e-mail communiquée des Codes d'activation, étant précisé qu'un Code d'activation correspond à un Abonnement pour un Enfant.

Chaque Code d'activation sera ensuite transmis au Parent de l'Enfant par l'Ecole. Le Parent procédera à son inscription et à celle de son Enfant conformément à l'article 5.2. des Conditions Générales d'Utilisation.

ARTICLE 6. SERVICES

Les Services suivants seront accessibles aux Abonnés et aux Enfants inscrits.

6.1 – SERVICES ACCESSIBLES AUX ENFANTS

Après avoir été inscrit par son Parent, l'Enfant pourra accéder à son Profil à partir de ses Identifiants.

L'Enfant pourra alors jouer et accéder aux fonctionnalités suivantes :

- **Rechercher un livre**

Pour jouer, l'Enfant doit rechercher un livre à partir de son titre et du nom de son auteur et de certaines options proposées. Cette recherche permet d'interroger la base de données du Site pour savoir si un quiz relatif à un livre déjà lu est disponible sur le Site.

A titre indicatif, les quiz de lecture sont classés en plusieurs niveaux, selon la classe de l'Enfant.

- **Sélectionner un livre**

A partir des résultats de la recherche, l'Enfant pourra sélectionner un livre et cliquer sur « faire le quiz ».

- **Donner son avis sur un livre**

Avant de jouer, l'Enfant peut donner son avis sur le livre, en sélectionnant un (1) à cinq (5) cœurs.

- **Jouer**

L'Enfant pourra alors accéder au quiz dédié au livre sélectionné et répondre aux différentes questions posées, en sélectionnant la réponse de son choix.

L'Enfant pourra également cliquer sur « je ne sais pas » et passer à la question suivante.

A l'issue du quiz, l'Enfant pourra prendre connaissance d'un récapitulatif mentionnant son nombre de bonnes réponses, de mauvaises réponses et de questions passées ainsi que le nombre de points correspondant gagnés.

- **Jouer en équipe**

A partir de l'onglet « Jouer en équipe », l'Enfant peut inviter des amis et créer une équipe pour répondre ensemble aux quiz.

L'Enfant pourra visualiser les invitations reçues pour jouer en équipe

L'Enfant pourra également accéder à toutes ses équipes.

- **Accéder à « Mon parcours »**

A partir de son Profil, l'Enfant peut cliquer sur « Mon parcours » et accéder à un espace dédié lui permettant de visualiser son parcours de lecture.

A partir de cette rubrique, l'Enfant peut consulter le nombre de points gagnés et le nombre de points manquants pour atteindre ses objectifs.

- **Accéder à « Ma bibliothèque »**

A partir de l'onglet « ma bibliothèque », l'Enfant peut accéder à un espace spécifique lui permettant de visualiser les livres lus, à une date précise, et les résultats du quiz pour chaque livre lu.

L'Enfant pourra également choisir de participer à nouveau à un quiz précédemment réalisé.

6.2 – SERVICES ACCESSIBLES AUX PARENTS

Après s'être inscrit sur le Site, le Parent pourra se connecter à son Compte à partir de ses Identifiants.

Le Parent peut ainsi suivre les quiz réalisés par son Enfant et son niveau d'avancement dans le jeu LILOTE.

Le Parent peut également accéder aux Profils de plusieurs Enfants à partir de son Compte.

6.3 – SERVICES ACCESSIBLES AUX ENSEIGNANTS

Après s'être inscrit sur le Site, l'Enseignant de l'Ecole pourra se connecter à son Compte à partir de ses Identifiants et bénéficier des Services suivants :

- **Création et gestion des classes**

En cliquant sur « créer une classe », l'Enseignant pourra, à partir du formulaire dédié, configurer une classe afin d'y ajouter les Profils des différents Enfants, élèves de sa classe.

L'enseignant pourra également retirer un Enfant de la classe.

L'Enseignant a la possibilité de créer plusieurs classes.

L'enseignant pourra également supprimer une ou plusieurs classes à partir de son Compte.

- **Accès au tableau de bord**

A partir du tableau de bord, l'Enseignant pourra :

- Consulter la fiche d'un Enfant de la classe ;
- Mesurer l'assiduité des Enfants ;
- Consulter les réponses et les points de chaque Enfant (nombre de livres lus, pourcentage de points obtenus) ;
- Télécharger tous les résultats des Enfants ;
- Détecter les difficultés de mémorisation lors de la lecture ;
- Obtenir le niveau global d'une classe ou d'un groupe pour un ou plusieurs ouvrages.

- **Envoi de diplômes**

Après avoir personnalisé le message pour les Enfants sélectionnés, l'Enseignant pourra imprimer et envoyer des diplômes aux Enfants afin de les encourager.

- **Recherche d'un livre**

En cliquant sur l'onglet « *Chercher un livre* », l'Enseignant pourra interroger la base de données de LILOTE pour déterminer si un quiz est disponible pour un livre particulier, à partir de son titre, du nom de son auteur et de certaines options proposées.

A titre indicatif, les quiz de lecture sont classés en plusieurs niveaux, selon la classe de l'Enfant.

Si le livre n'est pas disponible, l'Enseignant pourra choisir d'être informé dès lors que le livre fera l'objet d'un quiz sur le Site.

ARTICLE 7. MODALITES FINANCIERES

7.1. PRIX

Pour l'Abonnement aux Services, l'Abonné trouvera sur le Site des prix affichés en euros Hors Taxes (HT) et en euros toutes taxes comprises (TTC).

Les prix incluent en particulier la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux en vigueur à la date de la souscription à l'Abonnement. Toute modification du taux applicable peut impacter le prix des Services à compter de la date d'entrée en vigueur du nouveau taux.

Le taux de TVA applicable est exprimé en pourcentage de la valeur des Services.

Le prix du Code d'activation est celui qui est indiqué sur le Site au moment du paiement. ADIFLOR se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment, tout en garantissant à l'Abonné l'application du prix en vigueur au jour de l'achat du Code d'activation.

7.2. MODALITES ET MOYENS DE PAIEMENT

Le prix est encaissé au jour du paiement du prix sur le Site, selon les moyens de paiement expressément indiqués sur le Site ou hors ligne selon les conditions particulières conclues entre ADIFLOR et l'Ecole.

L'Abonné garantit à ADIFLOR qu'il détient toutes les autorisations requises pour utiliser le moyen de paiement choisi.

ADIFLOR prend toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et la confidentialité des données transmises en ligne dans le cadre du paiement en ligne sur le Site.

Il est à ce titre précisé que toutes les informations relatives au paiement fournies sur le Site sont transmises à la banque ou au prestataire de services de paiement et ne sont pas traitées sur le Site.

7.3. REFUS DE PAIEMENT

Si la banque refuse de débiter une carte ou un autre moyen de paiement, l'Abonné devra contacter ADIFLOR afin de payer l'Abonnement par tout autre moyen de paiement valable.

Dans l'hypothèse où, pour quelle que raison que ce soit, opposition, refus ou autre, la transmission du flux d'argent dû par l'Abonné s'avérerait impossible, la souscription à l'Abonnement sera annulée.

7.4. RETARD DE PAIEMENT

<u>Les dispositions du présent article sont uniquement applicables aux Abonnés professionnels et ne s'appliqueront pas aux Parents.</u>
--

- Pour les personnes morales de droit privé

En cas de défaut ou de retard de paiement, ADIFLOR applique des pénalités de retard calculées de la façon suivante :

*Pénalités de retard = (montant TTC de la facture * TAUX LEGAL APPLICABLE POUR LE SEMESTRE) * (nombre de jours de retard dans le semestre / 365)*

Le TAUX LEGAL APPLICABLE s'entend du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Les pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture sans qu'un rappel soit nécessaire. Tout Client en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Lorsque des frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, ADIFLOR pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

- Pour les personnes morales de droit public

Conformément à l'article L.3133-13 du Code la commande publique, le dépassement de délai de paiement ouvre droit à ADIFLOR à des intérêts moratoires, à une indemnité forfaitaire et le cas échéant à une indemnisation complémentaire versés au créancier par le pouvoir adjudicateur.

Dès le lendemain de l'expiration du délai de paiement, le retard de paiement fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros.

Les intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sont payés dans un délai de quarante-cinq jours suivant la mise en paiement du principal.

ARTICLE 8. DROIT DE RETRACTATION

Les dispositions du présent article sont uniquement applicables aux Abonnés consommateurs et ne s'appliqueront pas aux Ecoles.

Les modalités relatives au droit de rétractation sont prévues dans la politique de rétractation disponible en Annexe 1 des présentes CGA.

ARTICLE 9. DUREE

L'Abonnement est conclu pour une durée déterminée d'un (1) an à partir du jour du paiement et de la réception du Code d'activation par courriel.

L'Abonnement ne sera pas renouvelé par tacite reconduction. L'Abonnement sera renouvelé uniquement si l'Abonné procède au renouvellement de son Abonnement, en cliquant sur l'onglet dédié accessible à partir de son Compte.

ARTICLE 10. RESPONSABILITE

La responsabilité d'ADIFLOR ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des obligations contractuelles imputables à l'Abonné, notamment lors de la souscription à l'Abonnement.

ADIFLOR ne pourra être tenue pour responsable, ou considérée comme ayant failli aux présentes, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure.

Il est par ailleurs précisé qu'ADIFLOR ne contrôle pas les sites web qui sont directement ou indirectement liés au Site. En conséquence, elle exclut toute responsabilité au titre des informations qui y sont publiées. Les liens vers des sites web de tiers ne sont fournis qu'à titre indicatif et aucune garantie n'est fournie quant à leur contenu.

ARTICLE 11. FORCE MAJEURE

La responsabilité d'ADIFLOR ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions Générales d'Abonnement découle d'un cas de force majeure.

Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les Parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du code civil.

En cas de survenance d'un des événements susvisés, ADIFLOR s'efforcera d'informer l'Abonné dès que possible.

ARTICLE 12. CONFIDENTIALITE

Chaque Partie s'engage à n'utiliser les Informations Confidentielles, directement ou indirectement, en tout ou partie, que pour la stricte exécution du présent Contrat.

Toute divulgation pourra engager la responsabilité de son auteur, et ce quelle que soit la cause de la divulgation.

Les obligations de confidentialité stipulées par la présente clause ne s'appliquent pas à l'intégralité ou à toute partie des Informations Confidentielles dans la mesure où :

- (a) Elles étaient légalement détenues par la partie destinataire avant leur divulgation ;
- (b) Elles ont été légalement divulguées à la partie destinataire par une tierce partie sans restriction de divulgation ;
- (c) Elles sont assujetties à une obligation légale de divulgation par tout tribunal compétent, autorité ou administration.

La présente clause de confidentialité sera maintenue à l'expiration du Contrat jusqu'à ce que les Informations Confidentielles passent dans le domaine public autrement que par une infraction de la partie destinataire.

ARTICLE 13. DONNEES PERSONNELLES

Ces dispositions sont uniquement applicables aux Abonnés consommateurs :

Tout consommateur a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL <https://conso.bloctel.fr/index.php/inscription.php>

Conformément à la loi n° 2020-901 du 24 juillet 2020 visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux, tout professionnel se réserve le droit de démarcher un consommateur inscrit sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique lorsqu'il s'agit de sollicitations intervenant dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours et ayant un rapport avec l'objet dudit contrat, y compris lorsqu'il s'agit de proposer au consommateur des produits ou services afférents ou complémentaires à l'objet du contrat en cours ou de nature à améliorer ses performances ou sa qualité.

Dans le cadre de l'exploitation des Services, ADIFLOR, responsable de traitement, est susceptible de collecter des données à caractère personnel des Abonnés et des Enfants.

Ces données sont recueillies pour la gestion et le suivi de vos contrats, abonnements et la fourniture des Services, répondre à vos demandes d'informations sur les services proposés, assurer le bon fonctionnement et l'amélioration permanente du Site et de ses fonctionnalités, répondre aux demandes d'exercice de droits, et si vous avez choisi cette option, vous envoyer notre lettre d'information et nos offres commerciales.

À ce titre, l'Abonné est invité à consulter la Politique de Confidentialité d'ADIFLOR accessible à l'adresse suivante : <https://www.lilote.fr/politique-de-confidentialite> qui lui donnera plus amples informations relatives à la protection des données à caractère personnel, aux traitements effectués par ADIFLOR et aux modalités d'exercice des droits.

ARTICLE 14. SERVICE ABONNES

Toute question concernant l'Abonnement peut être formulée selon les modalités suivantes :

- par courriel à : lilote@adiflor.org
- par courrier à : ADIFLOR 94, Bd Pereire 75017 Paris
- par téléphone au 01 40 54 78 05 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 10h à 17h

ARTICLE 15. VALIDITE DES CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGA venait à être déclarée nulle au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres clauses qui demeureront pleinement applicables.

Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas les Parties à méconnaître les présentes Conditions Générales d'Abonnement.

ARTICLE 16. MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT

Les présentes Conditions Générales d'Abonnement sont datées de manière précise et pourront être modifiées et mises à jour par ADIFLOR à tout moment. Les Conditions Générales d'Abonnement applicables sont celles en vigueur au moment de la souscription à l'Abonnement.

Les modifications apportées aux Conditions Générales d'Abonnement ne s'appliqueront pas aux Abonnements déjà souscrits.

ARTICLE 17. COMPETENCE ET DROIT APPLICABLE

LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT, LEUR EXECUTION ET LEUR INTERPRETATION AINSI QUE LES RELATIONS ENTRE LES PARTIES SONT REGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS.

EN CAS DE LITIGE, SEULS LES TRIBUNAUX FRANÇAIS SERONT COMPETENTS.

Toutefois, préalablement à tout recours au juge arbitral ou étatique, l'Abonné est invité à contacter le service abonné d'ADIFLOR

Si aucun accord n'est trouvé ou si l'Abonné justifie avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès d'ADIFLOR par une réclamation écrite, il sera alors proposé une procédure de médiation facultative, menée dans un esprit de loyauté et de bonne foi en vue de parvenir à un accord amiable lors de la survenance de tout conflit relatif au présent contrat, y compris portant sur sa validité.

La Partie souhaitant mettre en œuvre le processus de médiation devra préalablement en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant les éléments du conflit.

La médiation ne présentant pas un caractère obligatoire, l'Abonné ou ADIFLOR peut à tout moment se retirer du processus.

DANS L'HYPOTHESE OU LA MEDIATION ECHOUERAIT OU NE SERAIT PAS ENVISAGEE, LE LITIGE AYANT PU DONNER LIEU A UNE MEDIATION SERA CONFIE A LA JURIDICTION COMPETENTE DESIGNEE CI-DESSUS.

ANNEXE 1 – POLITIQUE DE RETRACTATION

La présente Annexe 1 est uniquement applicable aux Abonnés consommateurs et ne pourra pas être appliquée aux Ecoles.

L'Abonné consommateur a le droit de se rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze (14) jours.

Délai de rétractation

Le délai de rétractation expire quatorze (14) jours après le jour de la conclusion du présent contrat conclu entre ADIFLOR et l'Abonné consommateur.

Notification du droit de rétractation

Pour exercer son droit de rétractation, l'Abonné consommateur doit notifier sa décision de se rétracter au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique) lilote@adiflor.org ou à ADIFLOR 94, Bd Pereire 75017 Paris

Il peut également utiliser le formulaire ci-dessous :

FORMULAIRE DE RETRACTATION	
À l'attention d'ADIFLOR 94, Bd Pereire 75017 Paris	
Numéro de téléphone 01 40 54 78 05	
Adresse de courrier électronique : lilote@adiflor.org	
Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant achat d'un Code d'activation de l'Abonnement ci-dessous :	
Référence du Code d'activation de l'offre d'Abonnement _____	
N° de la facture : _____	
-Souscrit le _____	
- Moyen de paiement utilisé : _____	
- Nom de l' Abonné: _____	
- Adresse de l'Abonné : _____	
- Signature de l'Abonné (sauf cas de transmission par courriel)	
- Date	

Pour que le délai de rétractation soit respecté, l'Abonné consommateur doit transmettre sa communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Effets de la rétractation

En cas de rétractation de la part de l'Abonné consommateur, ADIFLOR s'engage à rembourser la totalité des sommes versées pour l'achat du Code d'activation au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où ADIFLOR est informé de la volonté de l'Abonné consommateur de se rétracter. (**Article L.221-24 du Code de la consommation**).

ADIFLOR procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que l'Abonné consommateur aura utilisé pour la transaction initiale, sauf accord exprès de l'Abonné consommateur pour qu'il utilise un autre moyen de paiement et dans la mesure où ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour l'Abonné consommateur.

L'Abonné consommateur qui a exercé son droit de rétractation d'un contrat de prestation de services dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse à ADIFLOR un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenue dans le contrat. Si le prix total est excessif, le montant approprié est calculé sur la base de la valeur marchande de ce qui a été fourni.

Aucune somme n'est due par l'Abonné consommateur ayant exercé son droit de rétractation si sa demande expresse n'a pas été recueillie par tout moyen ou si ADIFLOR n'a pas respecté l'obligation d'information prévue au 4° de l'article L. 221-5 du code de la consommation.

Le consommateur qui a exercé son droit de rétractation d'un contrat de fourniture de contenu numérique non fourni sur un support matériel n'est redevable d'aucune somme si :

1° Le professionnel n'a pas recueilli son accord préalable exprès pour l'exécution du contrat avant la fin du délai de rétractation ainsi que la preuve de son renoncement à son droit de rétractation ;
2° Le contrat ne reprend pas les mentions prévues au troisième alinéa de l'article L. 221-9 et au second alinéa de l'article L. 221-13 du code de la consommation.

Exclusions du droit de rétractation

Le droit de rétractation est exclu dans les hypothèses suivantes :

- Fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ;
- Fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.
- Fourniture de biens ou de services dont le prix dépend de fluctuation sur le marché financier échappant au contrôle du professionnel et susceptible de se produire pendant le délai de rétractation ;
- Fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ;
- Fourniture de biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement ;
- Fourniture de biens qui ont été descellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé ;
- Fourniture de biens qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles ;
- Fourniture de boissons alcoolisées dont la livraison est différée au-delà de trente jours et dont la valeur convenue à la conclusion du contrat dépend de fluctuations sur le marché échappant au contrôle du professionnel ;
- Contrats de travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du consommateur et expressément sollicités par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence ;
- Fourniture d'enregistrements audio ou vidéo ou de logiciels informatiques lorsqu'ils ont été descellés par le consommateur après la livraison ;
- Fourniture d'un journal, d'un périodique ou d'un magazine, sauf pour les contrats d'abonnement à ces publications ;
- Contrats conclus lors d'une enchère publique ;

- Fourniture de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ;